



CENI

COMMUNIQUE DE PRESSE DU 03/07/2010

A. La Commission Electorale Nationale Indépendante « CENI » porte à la connaissance du public que seul le parti CNDD-FDD a manifesté la volonté de participer aux élections des Sénateurs du 28 juillet 2010.

B. Après analyse des dossiers déposés, il se dégage le constat suivant :

Le parti CNDD - FDD a présenté les listes des candidats ainsi que leurs dossiers au complet dans les 17 circonscriptions électorales du pays. Les candidatures présentées sur ces listes sont donc recevables sous réserve de remplacer trois candidats qui n'ont pas l'âge requis dans les circonscriptions de KARUSI, MAKAMBA et BUBANZA.

C. Dès la signification de la recevabilité des candidatures, une somme de **400.000 FBU** par liste acceptée doit être versée sans délai à titre de cautionnement sur un compte du **Trésor public** ouvert à la **Banque de la République du Burundi**. Le délai de versement de cette caution est fixé au plus tard le 11 juillet 2010.

Le bordereau de versement de ce montant est transmis à la CENI.

Le défaut de constituer le cautionnement est sanctionné par la radiation de la liste.


Pierre Claver NDAYICARIYE
Président de la CENI.

« Ensemble pour les élections démocratiques : libres, apaisées et transparentes »